



Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Se retrouver autrement...

Lors de son intervention du 24 novembre dernier, le Président de la République a précisé les perspectives du déconfinement. Parmi les annonces, notons :

-la réouverture d'un certain nombre de commerces dits non essentiels à partir du 28 novembre et ce, dans des conditions sanitaires drastiques.

-l'interdiction des déplacements et des rassemblements sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public.

-(...)

Le retour à une vie plus normale se fera progressivement selon le recul de l'activité du virus sur le territoire national. Ainsi, des étapes intermédiaires d'allègement du confinement sont retenues : les 15 décembre et 20 janvier.

Afin d'éviter une éventuelle troisième vague, il faudra redoubler de vigilance et appliquer scrupuleusement les gestes barrières.

Dans cet allègement progressif, les Maires ont un rôle fondamental auprès de leurs habitants en termes de cohésion. Depuis plusieurs semaines, les relations sociales si essentielles dans notre quotidien sont soumises à rude épreuve. Le tissu associatif de nos communes si précieux pour l'entretien de leur vitalité ne peut jouer pleinement sa fonction sociale. C'est encore plus difficilement ressenti à quelques jours des fêtes de fin d'année, synonymes de moments conviviaux et d'expressions de solidarité.

Face à cette situation complexe, les élus locaux démontrent au quotidien qu'il est possible de vivre avec le virus malgré tout. Ils organisent leurs services administratifs et techniques en conséquence. Ils sont toujours vigilants sur les conditions d'accueil des enfants à la garderie, à l'école et à la cantine. Ils prêtent une attention particulière vis-à-vis des personnes plus vulnérables. Ils savent mettre en évidence leur capacité d'adaptation et d'innovation pour accomplir leurs missions de proximité. Parce qu'ils sont conscients que nous devons donner encore plus de sens à notre vie en société.

Dans l'attente de vous retrouver notamment pour notre Assemblée Générale ordinaire, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année !

Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22

INFORMATIONS

Groupement Départemental de la Gendarmerie Nationale Escroquerie aux fournisseurs par changement de RIB

Le Groupement départemental de la Gendarmerie Nationale nous informe d'une recrudescence de tentative d'escroquerie aux fournisseurs par changement de RIB :

Les fraudeurs procèdent de 2 manières :

La première :

Dans un premier temps, le fraudeur identifie un de vos grands fournisseurs. Il le contacte, en se faisant passer pour votre comptable, votre commissaire aux comptes, etc. et lui demande des informations sur les factures en attente de paiement. Dans un deuxième temps, il vous contacte, en se faisant passer pour votre fournisseur. Il vous notifie alors un changement de compte bancaire, et vous communique les vraies factures, sur lesquelles il aura pris soin de modifier le numéro de compte et les coordonnées téléphoniques. Cette fraude est redoutable, car :

- Elle s'attaque à des **processus normaux** pour l'entreprise (contrairement à la fraude au président) – quoi de plus naturel en effet qu'un paiement fournisseur ?
- La fraude est généralement **détectée trop tard** pour espérer un rappel de fonds, et elle peut durer plusieurs mois, le fraudeur s'arrangeant pour faire patienter le vrai fournisseur.
- Certaines personnes ignorent que généralement, les banques destinataires ne vérifient pas le **nom du bénéficiaire** indiqué dans le virement.

La seconde :

Le procédé est un peu identique, sauf que dans ce cas le fraudeur pirate votre messagerie afin d'obtenir vos factures fournisseurs, avant de vous les retourner en ayant modifié le RIB et en vous le signifiant.

Les montants en jeu dépendent de vos paiements fournisseurs, mais peuvent atteindre des montants très importants (jusqu'à une partie significative de votre chiffre d'affaires !).

Nous vous appelons à la plus grande vigilance et vous rappelons les bons réflexes à adopter, notamment **quelques règles simples à respecter :**

- Réaliser une vérification en cas de changement d'interlocuteur habituel ou en cas de changement de ses coordonnées ;
- Limiter l'accès à la gestion des coordonnées servant aux contre-appels à des personnes habilitées ;
- Apprendre aux collaborateurs à vérifier les adresses mail de leurs correspondants, en étant attentif aux noms de domaines pouvant différer de celui appartenant au fournisseur d'un caractère difficile à détecter. Pour ceci, il peut être utile également d'afficher les en-têtes détaillées du mail.

lien pour apprendre à afficher les en-têtes détaillées de mails pour différentes messageries :

https://support.google.com/mail/answer/29436?hl=fr&visit_id=637419822949282623-1748494354&rd=1

- **Authentifier tout changement de compte bénéficiaire** (qui peut vous être notifié par courrier, par lettre recommandée, par mail, sur la facture, par téléphone, etc.) :
 - Demander à la comptabilité fournisseur (ou au service achats) de réaliser un **contre-appel à l'interlocuteur habituel** auprès du fournisseur afin de vérifier la validité du changement de compte ;
 - Bien entendu, ce contre-appel est réalisé en utilisant des **coordonnées sûres**, et non celles communiquées sur la facture ou la notification de modification de compte.

Escroquerie par courrier postal

Le Groupement départemental de la Gendarmerie Nationale nous signale qu'un document envoyé par courrier postal est reçu par plusieurs entreprises sur le territoire national depuis le 24 novembre 2020. Une société du département a avisé avoir reçu ce courrier. Ce document est une facture au nom de la société "Office Pro" (*i i `s` ,*).

Bien que cette société existe, le courrier envoyé est une escroquerie. Les références du compte bancaire sont domiciliées sur l'Ile de Malte.

Un appel à la vigilance mérite d'être relayé auprès de vos adhérents tout en leur rappelant les bons réflexes à adopter :

- rester vigilant à la réception d'un courrier ;
- communiquer en interne pour toutes les escroqueries détectées.

Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Comité départemental partenarial pour agir sur la désertification médicale dans les Côtes d'Armor

` g h i d`no al i d o mo`i a q`pm ` g h m c d h d g`

La crise sanitaire que nous traversons met en évidence la nécessité impérieuse de disposer d'une offre médicale suffisante et équitablement répartie sur les territoires, pour assurer à l'ensemble de la population des soins de qualité et de proximité.

Nous savons que le département des Côtes d'Armor, comme d'autres territoires, ne dispose pas actuellement de la démographie médicale suffisante pour répondre aux besoins nécessaires.

C'est pourquoi le Conseil départemental a décidé d'agir sur cette problématique dans une démarche collective :

- par la création du "Comité départemental partenarial pour agir sur la désertification médicale dans les Côtes d'Armor", instance regroupant de nombreux acteurs et visant à faciliter une réflexion commune sur le sujet,
- en travaillant de façon collaborative avec les partenaires intéressés sur les priorités nécessaires à mettre en œuvre.

Pour agir de façon opérationnelle, le Département a également fait le choix cette année d'appuyer les dynamiques existantes en aidant à la création et/ou au développement d'initiatives menées par les acteurs de son territoire, concernant deux priorités d'actions :

- l'accueil des stagiaires,
- le renforcement de l'attractivité des Côtes d'Armor pour les (futurs) professionnels et leur famille.

Pour permettre le financement de différentes initiatives proposées en lien avec ces priorités d'actions, le Département a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) bénéficiant d'une enveloppe financière de 300 000 €.

Dans la démarche partenariale souhaitée, son contenu a été élaboré avec les différents partenaires ayant souhaité s'y associer.

Par cette initiative, le Département veut favoriser la démographie médicale des Côtes d'Armor. Le dossier de candidature et le cahier des charges de l'AMI sont consultables et téléchargeables sur le lien suivant :

<https://cotesdarmor.fr/appels-projet>

*i o o i nd pm gh d m P II c m ` dnd i N i o pg`n g dñ al i p q`g `h`i o
N d g p l l l. p gh d m pgt ò n nh num*

Les Rubans du Patrimoine 2021

Votre patrimoine bâti est une richesse, faites connaître vos réalisations !

Vous trouverez sur le site www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr les informations relatives aux Rubans du Patrimoine 2021.

Les dossiers de candidature complets sont à retourner avant le 31 janvier 2021 à : Fédération Française du Bâtiment – 27^{ème} édition des Rubans du Patrimoine – 33 avenue Kléber – 75784 PARIS Cedex 16

AMF Nationale

Observatoire AMF des agressions envers les élu-e-s

Dans le cadre des travaux de l'Observatoire, nous serions intéressés de pouvoir **recenser un élu référent dans chaque département** qui pourrait éventuellement être sollicité pour des points de situation et nous aider à dynamiser l'action de cette mission d'observation. Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous faire connaître le nom et les coordonnées de l'élu que vous avez identifié.

Nous sommes également toujours demandeurs de recueillir des informations sur les actions et sur la communication que vous mettez en place localement : rencontre avec les procureurs, avec les groupements de gendarmerie, avec les directeurs départementaux de sécurité publique, etc.

Marie Laure-Pezant, Lieutenant-colonel de Gendarmerie en mission auprès de l'AMF, se tient à votre disposition pour tout échange sur toute question de sécurité et de prévention et sur les actions de l'observatoire. Elle est joignable au 01 44 18 14 17

Une adresse dédiée a également été créée pour cibler les problématiques liées aux agressions : observatoire.agressions@amf.asso.fr

Congrès des Maires

Le 103^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France devait se tenir les 24, 25 et 26 novembre. La crise sanitaire n'a malheureusement pas permis d'organiser cet événement annuel important dans la vie des élus communaux et intercommunaux.

Pour autant, l'Association des Maires de France a souhaité en ce début de mandat proposer à distance des visio-conférences de presse, des publications d'études et d'enquêtes. Cette opération intitulée « Face aux crises, les Maires mobilisés » (du 20 novembre au 8 décembre) aborde un nombre important de sujets tels les finances des collectivités, les relations avec l'État...

Communiqué de presse

L'AMF et la FFB solidaires pour une relance dans les territoires

Vous trouverez en *i i ` s ` le h h p i d p ` m m i a l i g*

